



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Allier

Commune : Cusset

Autres communes :

R500

Appellation : Fortifications d'agglomération

Monument(s)

Appellation : Fortifications d'agglomération

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 24/05/1996

Étendue de la protection : Enceinte comprenant la citadelle, la tour de la Paille, la porte Saint-Antoine, la tour du bateau, la porte de la Barge, la tour Saint-Jean, la porte de la Mère, la tour Prisonnière, la porte de Doyat et les courtines souterraines qui les relient. Ces fortifications suivent le tracé suivant : Place du centenaire de la République, cours Tracy, cours Arloing, Place de la République, cours Lafayette, place Félix Cornil (domaine public non cadastré) ; section BT, parcelles n° 197, 198, 201, traversée de la rue Pasteur, parcelles 208, 209, 207, traversée de la rue du président Wilson, parcelle n° 222 (école), n° 6, traversée de la place Louis Blanc, allongement en bordure ouest de la rue des Fossés de la Tour Prisonnière ; section BS, Tour Prisonnière (parcelle n° 153), parcelle n° 154, traversée du boulevard du Général de Gaulle et parcelle n° 5 (Hôpital)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.